

A19-33 URB

Enquête publique

**Arrêté portant ouverture d'une enquête publique unique préalable à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ancienne communauté de communes de Courbes de l'Orne, à l'approbation de l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine valant Site Patrimonial Remarquable d'Écouché-les-Vallées et à l'abrogation des cartes communales d'Avoine, d'Écouché, de Lougé-sur-Maire et de Vieux-Pont**

Nous, Laurent BEAUVAIS, Président de la Communauté de Communes Argentan Intercom :

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-1 et suivants, et R 153-1 et suivants ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants, et R 123-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil communautaire de l'ancienne communauté de communes des Courbes de l'Orne n°2013-149 en date du 24 juillet 2013 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Argentan Intercom n°D2019-30URB en date du 15 avril 2019 arrêtant le projet de plan local d'urbanisme intercommunal et tirant le bilan de la concertation ;

Vu les pièces du dossier du plan local d'urbanisme intercommunal sur 14 communes soumis à enquête publique ;

Vu la délibération du conseil communautaire de l'ancienne communauté de communes des Courbes de l'Orne n°2016-020 en date du 24 février 2016 relative à la création d'une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Argentan Intercom n°D2019-31URB en date du 15 avril 2019 arrêtant le projet d'AVAP ;

Vu les pièces du dossier d'AVAP soumis à enquête publique ;

Vu la décision n°E19000047/14 du Président du Tribunal Administratif de Caen en date du 25 juillet 2019 désignant la commission d'enquête ;

Considérant qu'en application des dispositions du code de l'environnement il convient de procéder à une enquête publique avant que le conseil communautaire n'approuve le plan local d'urbanisme intercommunal, l'AVAP et l'abrogation des cartes communales ;

Considérant que lorsque la réalisation d'un projet est soumise à l'organisation de plusieurs enquêtes publiques, dont l'une au moins en application des dispositions du code de l'environnement, il peut être procédé à une enquête publique unique ;

## ARRÊTONS

### ARTICLE 1 – OBJETS DE L'ENQUÊTE

Il sera procédé à une enquête publique unique, dans les formes prescrites par le code de l'environnement, sur les objets suivants :

- Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur l'ancienne communauté de communes des Courbes de l'Orne (Avoine, Boucé, Écouché-les-Vallées (sauf commune déléguée de Fontenai-sur-Orne), Fleuré, Joué-du-Plain, La-Lande-de-Lougé, Lougé-sur-Maire, Monts-sur-Orne, Rânes, Saint-Brice-sous-Rânes, Saint-Georges-d'Annebecq, Sevrai, Tanques et Vieux-Pont) ;
- Projet d'AVAP d'Écouché-les-Vallées ;
- Abrogation des cartes communales d'Avoine, Écouché, Lougé-sur-Maire et Vieux-Pont.

Accusé de réception en préfecture  
061-200068450-20190805-A19-33URB-AR  
Date de télétransmission : 09/08/2019  
Date de réception préfecture : 09/08/2019

## **ARTICLE 2 – AUTORITÉ COMPÉTENTE POUR STATUER ET DÉCISIONS AU TERME DE L'ENQUÊTE**

L'autorité responsable des projets objets de la présente enquête publique est la communauté de communes Argentan Intercom, dont le siège est situé 12 route de Sées à Argentan (61200).

A l'issue de l'enquête publique, la communauté de communes se prononcera définitivement sur l'approbation du PLUi et de l'AVAP ainsi que sur l'abrogation des cartes communales.

Le service urbanisme se tient à la disposition du public pour toute information complémentaire au siège de la communauté de communes Argentan Intercom, aux jours et horaires habituels d'ouverture.

## **ARTICLE 3 – COMMISSION D'ENQUÊTE**

Afin de conduire l'enquête, le Président du Tribunal administratif de Caen a désigné :

- Monsieur Dominique PACORY, en qualité de Président de la commission d'enquête ;
- Monsieur Daniel HUGUET, en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête ;
- Monsieur Didier SOYER, en qualité de membre titulaire de la commission d'enquête.

## **ARTICLE 4 – DATE D'OUVERTURE ET DURÉE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

L'enquête publique se déroulera lundi 16 septembre à 9h00 au mercredi 16 octobre à 16h00, soit une durée consécutive de 31 jours.

## **ARTICLE 5 – COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le dossier d'enquête publique est composé des pièces suivantes :

- Les pièces administratives liées à l'enquête publique conformément au code de l'environnement ;
- Le projet de PLUi tel qu'arrêté par le conseil communautaire le 15 avril 2019.  
Une évaluation environnementale a été menée lors de l'élaboration du PLUi. Cette dernière figure dans le rapport de présentation. L'avis de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement est présent dans le dossier d'enquête publique dans la partie consacrée aux avis des personnes publiques associées ;
- Le projet d'AVAP d'Écouché-les-Vallées tel qu'arrêté par le conseil communautaire le 15 avril 2019 ;
- Les projets d'abrogation des quatre cartes communales.

## **ARTICLE 6 – CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Le dossier d'enquête publique en version papier, ainsi qu'un registre d'enquête unique seront tenus à la disposition du public au siège de l'enquête publique à la communauté de communes Argentan Intercom, ainsi que dans les mairies des communes suivantes :

- Avoine,
- Boucé,
- Écouché-les-Vallées,
- Lougé-sur-Maire
- Monts-sur-Orne,
- Rânes,
- Vieux-Pont,

aux jours et horaires habituels d'ouverture pendant toute la durée de l'enquête publique.

Accusé de réception en préfecture 061-200068450-20190805-A19-33URB-AR Date de télétransmission : 09/08/2019 Date de réception préfecture : 09/08/2019
--

Le dossier d'enquête publique est consultable en version numérique sur le site internet d'Argentan Intercom ([www.argentan-intercom.fr](http://www.argentan-intercom.fr)) à la rubrique « vie quotidienne » puis « urbanisme », onglet « enquêtes publiques et participations du public ».

Un poste informatique sera tenu à disposition du public à la communauté de communes Argentan Intercom aux jours et horaires habituels d'ouverture afin de permettre la consultation du dossier.

#### **ARTICLE 7 – Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions**

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra faire ses observations et propositions :

- Sur le registre dématérialisé accessible via le site internet d'Argentan Intercom ([www.argentan-intercom.fr](http://www.argentan-intercom.fr)) à la rubrique « vie quotidienne » puis « urbanisme », onglet « enquêtes publiques et participations du public » et via l'adresse suivante <https://www.registredemat.fr/plui-courbesdelorne> ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : [plui-courbesdelorne@registredemat.fr](mailto:plui-courbesdelorne@registredemat.fr)  
Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé susmentionné ;
- Sur les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un membre de la commission d'enquête, mis à disposition dans les lieux d'enquête publique fixés à l'article 6 du présent arrêté, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- Par voie postale en adressant un courrier au Président de la commission d'enquête à Argentan Intercom, service urbanisme, 12 route de Sées – BP90220 – 61205 ARGENTAN.

#### **ARTICLE 8 – PERMANENCES DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE**

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour l'informer sur les projets et recevoir ses observations écrites ou orales au siège de la communauté de communes Argentan Intercom et dans les mairies selon le calendrier suivant :

Site	Permanences
Mairie de Monts-sur-Orne	Lundi 16 septembre de 9h00 à 11h00
Mairie d'Écouché-les-Vallées	Lundi 16 septembre de 14h00 à 17h00 Mercredi 2 octobre de 14h00 à 17h00 Mardi 8 octobre de 9h00 à 12h00
Mairie d'Avoine	Mardi 17 septembre de 14h00 à 15h00
Mairie de Rânes	Mercredi 18 septembre de 9h00 à 11h00 Mardi 8 octobre de 15h00 à 17h00
Mairie de Lougé-sur-Maire	Jeudi 19 septembre de 15h00 à 16h00
Mairie de Vieux-Pont	Mardi 1 <sup>er</sup> octobre de 11h00 à 12h00
Mairie de Boucé	Mardi 1 <sup>er</sup> octobre de 14h00 à 16h00 Jeudi 10 octobre de 15h00 à 17h00
Siège d'Argentan Intercom	Mercredi 16 octobre de 14h00 à 16h00

#### **ARTICLE 9 – PUBLICATION**

Un avis public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans deux journaux locaux :

- Journal de l'Orne,
- Ouest France (édition Orne).

Accusé de réception en préfecture  
061-200068450-20190805-A19-33URB-AR  
Date de télétransmission : 09/08/2019  
Date de réception préfecture : 09/08/2019

Cet avis sera publié par voie d'affichage au siège de la communauté de communes Argentan Intercom et dans les 14 mairies concernées.  
L'avis sera également publié sur le site internet d'Argentan Intercom.

#### ARTICLE 10 – CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront remis à la commission d'enquête et clos par elle. La commission d'enquête disposera d'un délai d'un mois, sous réserve de demande motivée de report, pour transmettre au Président de la communauté de communes Argentan Intercom le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions et son avis motivés.

#### ARTICLE 11 – A L'ISSUE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et conclusions et avis de la commission d'enquête seront consultables pendant un an au siège de la communauté de communes, ainsi que sur le site internet d'Argentan Intercom ([www.argentan-intercom.fr](http://www.argentan-intercom.fr)), dans la rubrique « vie quotidienne » puis « urbanisme », onglet « enquêtes publiques et participations du public ».

Un exemplaire sera transmis à Madame la Préfète de l'Orne ainsi qu'à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen.

#### ARTICLE 12 – EXÉCUTION

Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

#### ARTICLE 13 – NOTIFICATION

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- La commission d'enquête ;
- Madame la Sous-préfète chargée de l'arrondissement d'Argentan ;
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Caen ;
- Mesdames et Messieurs les Maires des 14 communes concernées par l'enquête publique.

#### ARTICLE 14 – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Le présent arrêté peut s'il est contesté faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux.
- Recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

À Argentan, le 5 août 2019

Pour le Président et par délégation



  
Daniel DELAUNAY  
1<sup>er</sup> Vice-président

Accusé de réception en préfecture  
061-200068450-20190805-A19-33URB-AR  
Date de télétransmission : 09/08/2019  
Date de réception préfecture : 09/08/2019

**Acte à classer****A19-33URB**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> <b>AR reçu</b> <	Classé

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2019-08-09T15-16-52.00 ( MI218482228 )

**Identifiant unique de l'acte :** 061-200068450-20190805-A19-33URB-AR ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

**Objet de l'acte :** A19-33 URB arrêté portant ouverture d'une enquête publique relative à l'approbation du PLUI de l'ancien CDC des Courbes de l'Orne

**Date de décision :** 05/08/2019



**Nature de l'acte :** Actes réglementaires

**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme  
2.1. Documents d'urbanisme

**Acte :** [A19-33 URB arrêté enquête publique s.PDF](#)      **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 09/08/19 à 15:16

Par [MORICET Mylène](#)

Transmis

Date 09/08/19 à 15:16

Par [MORICET Mylène](#)

Accusé de réception

Date 09/08/19 à 15:23